



Centre international de formation de l'OIT  
Programme des Migrations Internationales  
BIT – Alger

## MIGRATION DE MAIN D'OEUVRE POUR L'INTEGRATION ET LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE



### SEMINAIRE TRIPARTITE SOUS REGIONAL MIGRATION DEVELOPPEMENT AU MAGHREB

TUNIS, 21 & 22 SEPTEMBRE - 2005

#### Compte rendu narratif

Quarante délégués et observateurs d'Algérie, du Maroc, de Tunisie et de Libye (représentants des Gouvernements, des Organisations syndicales (nationales et régionales) et patronales, d'organisations internationales concernées par la question de la migration (OIT, OIM, PNUD), ainsi que de nombreux représentants des organes de presse, ont pris part au deuxième séminaire tripartite sous-régional sur la migration de main d'œuvre au Maghreb qui s'est tenu les 21 et 22 septembre à Tunis.

Dans le cadre du projet mis en œuvre par le BIT avec le soutien de l'Union européenne intitulé « La migration de main d'œuvre pour l'intégration et le développement dans l'Euromed, l'Afrique orientale et occidentale », et dans le prolongement du séminaire d'Alger (4-6 avril 2005), cette rencontre devait contribuer à consolider la dissémination de la base de connaissances (juridique et statistique) acquises au cours de la phase pilote, à étudier un premier draft de la troisième étude consacrée au lien entre Migration et Développement, et à renforcer une concertation d'action tripartite maghrébine pour une meilleure gestion de la migration de main d'œuvre.

#### SEANCE D'OUVERTURE

Le séminaire a été officiellement ouvert par l'allocution de Monsieur Ali Chaouch, Ministre des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger ; il a tout d'abord souligné l'intérêt que porte la Tunisie à l'application des Conventions internationales de l'OIT sur les droits des travailleurs migrants. Il a également mis en relief l'apport de l'étude « migration et développement » dans la réflexion sur les relations euro méditerranéennes, en rappelant qu'il ne faut pas tant s'arrêter aux causes de la migration, que démontrer les dimensions positives de ce phénomène, notamment en matière de développement des pays d'origine et d'accueil. Il a, en outre, tenu à rappeler que la Tunisie se soucie de la protection des Tunisiens à l'étranger, et encourage des mesures incitatives pour l'investissement des migrants dans leur pays. En effet, il a insisté sur l'apport des travailleurs tunisiens à l'étranger en matière de transferts de devises et d'investissement, et donné quelques chiffres : ainsi, les transferts de devises sont passés de 403 M.D en 1987 à 1.813 M.D en 2004 ; les projets créés par la diaspora tunisienne s'élèvent à 8768 jusqu'à 2004, et auraient permis de créer 38.265 postes d'emploi.

Lors de la session d'ouverture, le Directeur du Bureau de l'OIT à Alger, M. Sadok Bel Hadj Hassine a rappelé que la gestion du processus de migration est d'autant plus délicate aujourd'hui qu'elle exige un cadre multilatéral réajusté, adapté aux évolutions récentes du profil et des caractéristiques des migrants. Il a souligné que toute politique traitant de la

gestion de la migration doit s'inscrire dans des règles de droit. Enfin, il a précisé que ce séminaire était, notamment, l'occasion de restituer la troisième composante de la base de connaissance axée sur la problématique Migration et Développement au Maghreb, et dont les deux précédents axes, étaient les statistiques et la législation.

M. Patrick Taran (BIT, Genève), en tant que spécialiste Senior du programme des Migrations Internationales du Bureau de l'OIT à Genève, a donné un panorama des enjeux que soulève la question des migrations internationales, notamment dans le contexte actuel du processus de mondialisation.

M. Patrick Taran, est ensuite revenu sur le rôle de l'OIT et l'aide technique qu'elle propose aux gouvernements et partenaires sociaux pour faire face aux enjeux soulevés dans ce contexte. Il a également encouragé la ratification des conventions internationales du travail de l'OIT (C97, C143, ainsi que la Convention des Nations Unies de 1990).

Intervenant au nom de la Confédération internationale des Syndicats arabes (CISA), M. Rajab Maatouk, Secrétaire général adjoint chargé de l'immigration et des affaires internationales, a souligné que les perspectives d'immigration vers l'Europe s'avèrent prometteuses. Des études révèlent en effet que l'Europe aura besoin de 47 millions de travailleurs d'ici à 2050. Il a cependant souligné que ce besoin requiert la mise en place d'un mécanisme chargé de l'organisation des flux migratoires.

Intervenant au nom des Organisations de travailleurs du Maghreb, le Secrétaire Général adjoint de l'Union Syndicale des Travailleurs du Maghreb Arabe (USTMA), M. Abdelmajid Sahraoui a relevé qu'il existe une forte discrimination à l'égard des immigrés maghrébins en Europe, laquelle menace de s'amplifier. Il a par ailleurs souhaité l'harmonisation des législations sociales dans le Maghreb, condition *sine qua non* pour que les pays de la région se présentent comme un interlocuteur unique face aux partenaires européens. Il a également rappelé les conclusions du Sommet Syndical 5+5 qui s'est tenu à Tunis et du séminaire sur les migrations maghrébines organisé par l'USTMA en collaboration avec le Bureau de l'OIT à Alger.

Pour les employeurs, M. Mohamed Jalal (Membre de la commission entreprise et relations professionnelles, CGEM, Maroc), a suggéré l'harmonisation des textes nationaux sur la base des conventions internationales de protection des travailleurs migrants et a mentionné les menaces que représente le départ des compétences sans retour.

## **SESSION 1 : EXPOSE DES CONCLUSIONS DES SYNTHESSES DES ETUDES REGIONALES SUR LES LEGISLATIONS ET LES STATISTIQUES DES MIGRANTS AU MAGHREB**

Cette session, présidée par Mme Samia Chouba, Directrice de la Coopération Internationale et des Relations Extérieures (Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger), a permis à M Mohammed Saïb Musette, Coordinateur du Projet Migration pour le Maghreb, de présenter les synthèses des études sur les législations, d'une part, et les statistiques, d'autre part. La synthèse des études sur les législations recommande une harmonisation des législations nationales, une concertation formelle à travers l'institutionnalisation des divers groupes de travail sur les migrations, une solution commune « gagnant-gagnant » sur le transfert des compétences, des mécanismes internationaux, régionaux et nationaux de contrôle de l'application des Conventions internationales visant à garantir les droits des travailleurs migrants réguliers et irréguliers et leurs familles. Les

recommandations extraites des études sur les données statistiques concernent le renforcement du traitement des données collectées aux frontières, l'amélioration des mécanismes de collecte, le lancement d'une enquête périodique sur les travailleurs migrants, et la nécessité d'échanger des informations entre les pays d'accueil et les pays de départ. Enfin M. Musette a exposé les thèmes de la troisième étude portant sur la problématique Migration et Développement qui sont au nombre de quatre : Migration et pauvreté, Co-développement, Mobilités des compétences et Transferts de fonds.

Au cours du débat qui a suivi, les échanges ont porté sur la dimension de l'apport des migrations au développement du pays d'origine, mais aussi à l'économie du pays d'accueil ; sur la prise en compte des migrations des compétences ; sur la problématique de la migration de transit des pays de l'Afrique Sub-Saharienne vers l'Europe à laquelle doivent faire face les pays du Maghreb ; et sur l'intégration de l'approche genre dans l'étude car de plus en plus de femmes migrent de manière indépendante.

## **SESSION 2 : MIGRATION ET DEVELOPPEMENT**

Au cours de la session suivante, présidée par Mme Messaouda Rahmani (UGTA, Algérie), Mr. Patrick Taran (BIT), a souligné le déficit d'études et de travaux de recherches sur la problématique du lien entre Migration et Développement dans la sous région. Il a évoqué les principaux défis auxquels l'OIT est confrontée, parmi lesquels : la protection des droits des travailleurs migrants pour leur bien être (garantie d'une meilleure participation au développement du pays d'origine) ; l'amélioration des politiques incitatives pour augmenter l'impact des transferts sur le capital humain du pays d'origine ; l'adoption de cadres législatifs qui encouragent la circulation des personnes et la mobilité des compétences à l'échelle régionale.

Le Pr. Mohamed Khachani (collaborateur extérieur, Maroc) a démontré qu'au Maroc le contexte politico-socio-économique, le taux de chômage élevé, notamment des jeunes, incitent au départ. Mais le profil du migrant a changé, et les diplômés sont, désormais, nombreux à émigrer. Il a en outre indiqué que les transferts financiers étaient une source décisive pour le développement du Maroc, mais que la contribution du migrant à l'économie du pays d'accueil devait aussi être mesurée, puisque celui-ci est devenu créateur d'emplois. Il a insisté sur le fait qu'une vraie politique migratoire se doit de considérer le migrant non seulement comme un facteur mais aussi un acteur du développement.

Le Pr. Hocine Labdelaoui (collaborateur extérieur, Algérie), avant d'exposer les déterminants qui influent sur le lien entre Migration et Développement, a, pour sa part, confirmé que le profil des migrants maghrébins s'est diversifié, ainsi que leur destination. Il a souligné, par ailleurs, la grande diversité des formes de transferts en Algérie. Malgré une visibilité et une traçabilité moindres (par rapport aux transferts financiers), et un impact difficile à mesurer, les transferts tels que le « commerce de la valise » ont une grande importance dans le développement de l'économie algérienne.

Le Pr. Youssef Alouane (collaborateur extérieur, Tunisie), chargé par le BIT d'élaborer une synthèse régionale sur la Migration et le Développement à l'échelle des trois pays, a relevé tout d'abord trois caractéristiques communes à la sous région : phénomène structurel de la migration; persistance dans les pays du Nord de facteurs d'appel; existence d'un potentiel migratoire. Il a ensuite souligné une évolution dans les priorités définies par les politiques des trois pays : la protection des droits de leurs ressortissants résidant à l'étranger ; la mobilisation de leur diaspora ; le lancement de projets de coopération. Il a, de plus, noté que les transferts,

malgré une contribution importante aux économies nationales, restent essentiellement cantonnés à des investissements peu productifs dans des secteurs traditionnels. Il a, enfin, précisé que la notion de « co-développement » doit être conceptualisée et comprise de manière identique, avec un souci d'équilibre, aussi bien par les pays du Maghreb que les partenaires européens.

\*

Les participants, constitués en deux ateliers, se sont ensuite réunis autour de la question suivante : « D'après les recommandations des études, des lignes d'action adoptées à Alger, et votre propre expérience, quelles sont les lacunes les plus urgentes à combler en matière de données sur les statistiques, de législation, de contribution de la migration au développement ? »

### SESSION 3 : LA MOBILITE DES COMPETENCES : QUELQUES ACTIONS A L'ECHELLE INTERNATIONALE

La séance, présidée par M. Mohamed Jalal (CGEM, Maroc), s'est ouverte sur la restitution des conclusions des ateliers par M. Yacine Ould Moussa (CGEA, Algérie), et M. Mohamed Jalal (CGEM, Maroc).

Puis M. Laurence Hart, chef de mission (OIM, Tunis), a rappelé en introduction, que les pays du Maghreb doivent se penser comme pays de transit, mais aussi d'accueil, ce qui devrait induire de nouvelles stratégies. Il a ensuite évoqué les différentes composantes du programme MIDA initié par l'OIM dans plusieurs pays d'Afrique Sub-saharienne, et qui vise à optimiser les contributions des migrants au développement de leurs pays d'origine. Un des volets de ce programme est axé sur la participation active des ressortissants hautement qualifiés via un mécanisme de transfert des compétences répondant aux besoins des pays d'origine, tout en préservant le statut des migrants dans leur pays d'accueil.

Lors du débat qui a suivi, plusieurs points ont été abordés : le postulat a été formulé que le migrant, par définition, doit toujours avoir le choix. Il a également été rappelé que toute action de soutien doit œuvrer à la diminution de la vulnérabilité du migrant, en lui offrant, entre autres, la possibilité de s'outiller pour une meilleure insertion dans le pays d'accueil (accompagnement socio-culturel, linguistique, juridique). Les participants ont regretté que les financements des projets liés à la migration soient relativement faibles ; ils ont également déploré de les voir parfois brutalement s'interrompre, et les résultats parcellaires auxquels ils aboutissent parfois. Ils ont, ainsi, appelé à un rééquilibrage de la logique de partenariat, dans le sens d'une co-responsabilité, et d'un échange d'égal à égal.

Mme Messaouda Rahmani (UGTA, Algérie) a, de son côté, livré au public une « réflexion syndicale » sur les priorités à donner en matière de lutte pour la protection des travailleurs migrants : prendre des mesures pratiques, envisager une approche globale, centrer les actions sur les effets de la mondialisation, renforcer le dialogue social local, régional et international, ratifier et mettre en application les Normes internationales du Travail, respecter la non-discrimination dans l'accès à l'emploi et les revenus et lutter contre la xénophobie, reconnaître le droit syndical, créer une synergie entre les diverses organisations syndicales et aussi les organisations internationales.

#### SESSION 4 : MIGRATION ET CO-DEVELOPPEMENT, CADRE ET ACTIONS A L'ECHELLE DU MAGHREB

Mme Samia Chouba, Directrice de la Coopération Internationale et des Relations Extérieures (Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Étranger) a passé en revue l'historique du processus de dialogue 5+5 sur les migrations en Méditerranée occidentale depuis la conférence de Tunis en 2002, mettant l'accent sur l'intérêt de ce dialogue qui constitue un espace de concertation et de coopération entre les pays des deux rives. Elle a évoqué les grands axes qui ont fait l'objet de communiqués lors des différentes conférences ministérielles : migration et co-développement, circulation des personnes, droits des travailleurs migrants, égalité des sexes.

Mr Patrick Taran, de son côté, a présenté quelques résultats du projet développé par le BIT avec le soutien de l'Union Européenne, d'intégration et de lutte contre la discrimination en Europe, poursuivant les objectifs suivants: identifier et mesurer la discrimination, évaluer le rôle et l'importance de la législation et la formation, encourager l'engagement des partenaires sociaux. Ce projet a permis le développement d'une méthodologie visant à mesurer les comportements discriminatoires à l'embauche. Les résultats de ces travaux sont déjà disponibles sur le site de l'OIT pour plusieurs pays tels la Belgique et l'Italie et permettent de dresser une liste des bonnes pratiques en la matière. Enfin M. Taran a évoqué les travaux en cours pour l'élaboration conjointe avec les mandants d'un cadre stratégique multilatéral sur les migrations de main d'œuvre, en application des recommandations de la CIT de 2004.

Cette session s'est poursuivie sur la présentation du contexte migratoire dans la Jamahiriya arabe libyenne, par Mr. El Charef Mohamed Ahmed El Bekai (Comité Populaire Général de la Main d'œuvre, la Formation et l'Emploi). Il a centré son intervention sur les mesures législatives prises en faveur de la protection des travailleurs migrants arabes et africains dans ce pays, et l'enjeu des politiques en faveur du développement économique dans la région visant à réduire la pression sur les départs des travailleurs.

Les débats qui ont fait suite à ces interventions ont porté, d'une part sur le rôle du Dialogue 5+5 (la force de réflexion et de proposition qu'il peut offrir) et son impact réel sur la gouvernance de la migration et la protection des droits des migrants, d'autre part sur l'identification de moyens concrets de lutte contre la discrimination. La participation des Organisations de travailleurs et d'employeurs au processus 5+5 a été également soulignée avec force.

\*

Les participants, constitués en deux ateliers, se sont ensuite réunis autour de la question suivante : « Quelles sont les actions prioritaires sur la coopération tripartite en matière de migration au Maghreb dans le domaine de la contribution des migrations au développement ? »

#### Séance de Clôture

Cette séance, présidée par Mme Samia Chouba, du Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Étranger a donné lieu à la présentation des **principales conclusions** de cette rencontre par M. Saib Musette, Coordonnateur principal de l'équipe

Migrant-Maghreb et M. Youssef Alouane, Team Leader pour l'Etude Migration-Développement.

Puis, à tour de rôle, Mme Saadia du Maroc (pour les travailleurs) et M. Ould Moussa de l'Algérie (pour les employeurs) ont présenté chacun une brève intervention saluant l'initiative de l'OIT pour la tenue de cette rencontre. Puis, M. Sadok Belhadj Hassine, Directeur du Bureau de l'OIT à Alger, est intervenu pour remercier l'ensemble des participants, le Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger, ainsi que la Direction de l'Office des Tunisiens à l'Etranger et de ses agents qui, tous, ont contribué à la réussite de ce séminaire. Mme Chouba, en sa qualité de Présidente de la séance, a procédé à la clôture officielle de la rencontre.

## **Conclusions Principales**

Présentées par :

Mr. Saib Musette, Coordonnateur principal de l'équipe Migrant-Maghreb ;

Mr. Youssef Alouane, Team Leader pour l'Etude Migration-Développement.

**Les participants à ce 2<sup>e</sup> Séminaire Tripartite sous-régional ont entendu et adopté les principales conclusions suivantes**

### **1. Conclusions sur les Statistiques et les législations**

Après avoir entendu et discuté les rapports de synthèse portant sur les statistiques et les législations relatives aux travailleurs migrants, réalisés par l'équipe Migrant - Maghreb de l'OIT, les participants réitérent leur adhésion aux principales conclusions adoptées par le 1<sup>er</sup> Séminaire sous-régional tenu à Alger, et reformulent les priorités dans les paragraphes ci-dessous :

**Pour la protection des droits des travailleurs et travailleuses migrants, les actions doivent s'inscrire dans la logique suivante :**

- Promouvoir la ratification et l'application dans l'ensemble des pays du Maghreb et de l'Union européenne des Conventions Fondamentales de l'OIT et de celles portant sur les travailleurs migrants (C97 et C143), ainsi que la Convention des Nations Unies de 1990
- Harmoniser des législations sociales dans les pays du Maghreb et la protection sociale des travailleurs migrants dans les pays d'accueil
- Accorder une attention spéciale à la protection des travailleuses migrantes
- Promouvoir la liberté syndicale pour les travailleurs et travailleuses migrants
- Sensibiliser les populations sur la situation des travailleurs migrants, sur les instruments internationaux destinés à les protéger.

**Pour une meilleure connaissance des phénomènes migratoires, des outils permettant de mieux appréhender ces derniers et d'analyser les tendances en vue de la formulation de politiques doivent être élaborés :**

- En soutenant d'une manière générale les efforts visant à améliorer la production de statistiques sur les questions liées aux travailleurs migrants
- En identifiant au niveau national une agence gouvernementale chargée de coordonner, de fournir et de diffuser des données fiables, régulières et continues portant sur la migration de main-d'œuvre
- En encourageant le développement, les liens, les synergies et la mise en réseaux des institutions chargées de statistiques sur les migrations des différents pays du Maghreb
- En harmonisant les critères de mesure et d'analyse des migrations pour le travail
- En organisant, notamment avec le soutien de l'OIT et l'UE, le renforcement des capacités des partenaires sociaux
- En coopérant et en tissant des liens entre et avec les centres d'études et de recherches y compris ceux des pays du Nord.

## **2. Conclusions sur les relations Migration –Développement**

**Après avoir entendu et discuté les rapports de l'étude Migration-Développement, les participants recommandent la prise en compte des questions et des remarques pour la finalisation du rapport de synthèse. Les membres de la tripartite s'engagent à conduire les actions suivantes.**

### *Au niveau des pays d'origine*

- ✓ Améliorer l'environnement et contribuer au développement des législations permettant de stimuler les investissements des migrants dans leurs pays d'origine
- ✓ Aider à identifier les compétences résidant à l'étranger afin de mettre en place des actions de partenariat avec les institutions et organismes des pays d'origine
- ✓ Appuyer la création des banques d'idées de projets à l'intention des investisseurs potentiels de la diaspora et des travailleurs maghrébins résidant à l'étranger
- ✓ Faire participer les compétences à l'encadrement des thèses et des travaux scientifiques dans les pays d'origine en vue de renforcer les capacités de formation de formateurs et d'appuyer la recherche scientifique au service du développement
- ✓ S'inspirer, dans la mesure du possible, des expériences étrangères réussies au niveau de la gestion de la mobilité des compétences en particulier celle de la Corée

### *Au niveau de la sous région*

- ✓ Enclencher une concertation entre les institutions concernées du Maghreb en vue de présenter une position commune face au partenaire européen
- ✓ Appuyer la mise en place d'un Observatoire maghrébin de la migration
- ✓ Développer les opportunités et les possibilités de la coopération Sud-Sud

*Au niveau de la région Euromed*

- ✓ Appuyer l'organisation d'un espace d'échanges et de concertation sur le co-développement avec la participation des spécialistes et toutes autres parties compétentes des deux rives de la Méditerranée, dans une démarche « gagnant-gagnant », en développant en particulier les investissements directs
- ✓ Inscrire la mobilité des compétences dans le cadre de conventions et d'accords entre pays d'origine et pays d'accueil
- ✓ Appuyer la réalisation des études pouvant aider à améliorer l'image de l'émigré maghrébin en Europe. Par exemple :
  - a. étude sur les discriminations ;
  - b. étude sur la participation des émigrés au développement des pays d'Europe au niveau économique (entrepreneurs), culturel (enrichissement et dialogue des cultures, artistes), sportif ;
  - c. étude sur la faisabilité d'un Observatoire maghrébin des migrations.
- ✓ Organiser un espace tripartite d'études, d'informations, et de concertation sur les travailleurs migrants, avec la prise en charge de la dimension genre

